

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 124 81

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENOMAR RABIE

AG 5103

Date de naissance :

02/01/1982

Adresse :

BD Ibn Tachfine Res Al Majeed 1 Imm
C Elg 3 Apt 12 Ain Parja case blanche

Tél. :

06 45 74 42 38

Total des frais engagés : 706,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed EL-HOUARI
PEDIATRE
Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
75, Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca
Tél: 05 22 93 57 38 • 05 22 99 57 39

Date de consultation :

23/01/2024

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age : 7ans

Enfant

Nature de la maladie :

Pharyngite

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

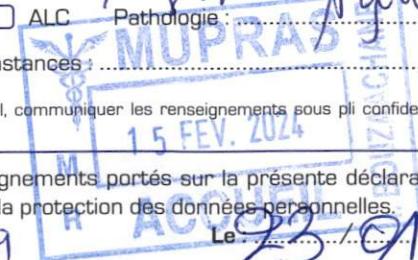
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 23/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/01/24	C	1	300,00 DH	Dr. Mohamed EL-HOUARI PEDIATRE Spécialisé diplômé de la Faculté de Paris 75, Bd Al Maghra Al Khadra-Casablanca Tél: 05 22 34 57 36 - 05 22 99 57 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>ANALYSE</i> <i>B. HARIF CHEFCHAOUNI F.Z.</i> <i>B. Ba Hmad Casablanca</i> <i>Tel: 05 77 74 88 14</i>	23/01/24	406,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed El HOUARI
SPECIALISTE DIPLOME DE LA FACULTE DE
MEDECINE DE PARIS
PEDIATRE

Toxicologie et Pharmacologie Clinique

Asthme de l'enfant

Membre de la société Francise
de Pédiatrie

NDEZ-VOUS

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
OROKEN 100mg/5ml FL 40ml
PDR SUSP BUV
P.P.V: 119,30 DH



6 113001 186051

119,30 x 3

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
OROKEN 100mg/5ml FL 40mL
PDR SUSP BUV
P.P.V: 119,30 DH



16,30

16,30

12,80

PPV 12DH80
PER 11/25
LOT M4044

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض الأطفال

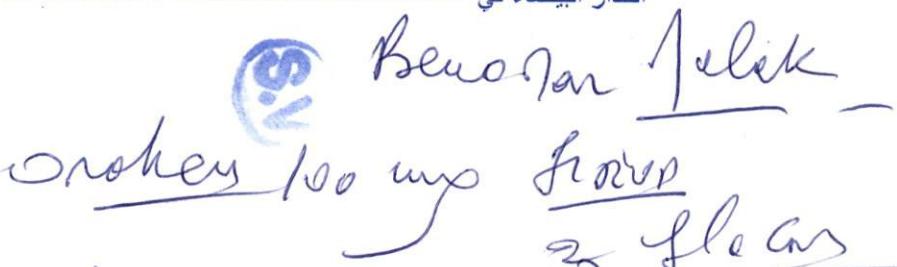
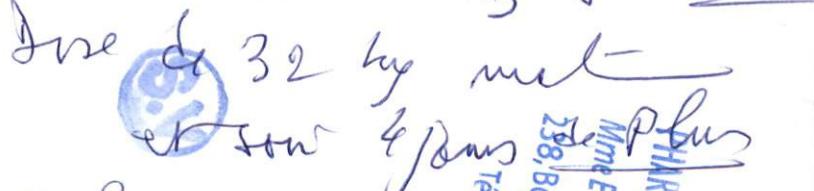
أمراض التسمم و بحث الأدوية

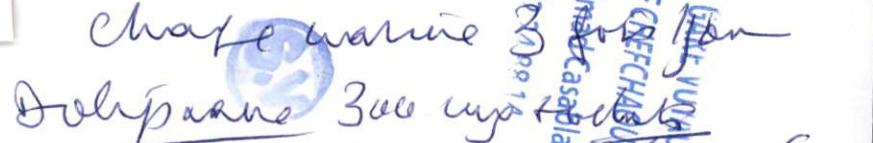
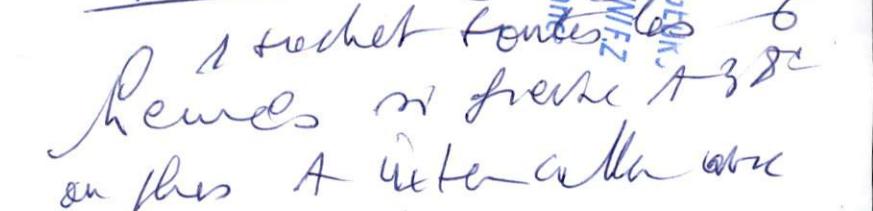
أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

23 JAN. 2024 الدار البيضاء في Casablanca, le


Benzonatate 100 mg suspension 3 flasks

Dose de 32 kg met et son 4 jours

Souffrance 2 fois par jour

Doliprane 300 mg forte 6 sachets toutes les 6 heures

Remdesir 2 g forte et 38c en plus A interaller avec

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : العادة : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

NURSE SIR says 

Dose de 32 kg toutes
les 6 heures m'
freze

19.0

✓

NOB. 0

~~Dr. Moulaiacid EL-HOJAJA~~
~~PHARMACIE~~
~~Faculté de Médecine de la Faculté de Paris~~
~~25, Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca~~

PHARMACIE GARE VOYAGEURS
Mme ECHARIF CHEFCHAOUNI F.Z
238, Bd. Ba Hmad Casablanca
Tél. n° 05 22 24 88 14